



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 septembre 2022**

DÉLIBÉRATION N° 2022-17

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 11 Pouvoirs : 01 Pour : 12 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le vingt sept septembre deux mil vingt deux à dix neuf heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, maire, par suite de convocation en date du vingt trois septembre deux mil vingt deux, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Gérard FLEURBAEY, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Absents : MM. Alain CITERNE (pouvoir à Philippe DUBAR), Vincent DELION, Laëtitia DUBOIS et Cyrille GOUILLARD.

Madame Françoise DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Projet de création d'un city stade (espace ludique et sportif intergénérationnel)

La séance ouverte, Monsieur le maire :

- rappelle au besoin les différents débats qui ont eu lieu sur le sujet et la volonté affirmée du conseil municipal de procéder, au titre de l'exercice comptable en cours, à la création et à l'aménagement d'un espace ludique et sportif intergénérationnel, sur les parcelles attenantes à la place de la gare, au droit de la rue de Béthencourt.
- demande aux membres présents de délibérer sur l'opportunité de solliciter l'octroi d'aides financières

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération :

- Considérant que le projet ne sera réalisable qu'en obtenant un maximum d'aides financières,
- Accepte la proposition qui lui est faite
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en place et à solliciter le soutien financier des services du Conseil Départemental du Pas-de-Calais, et plus généralement de tous les partenaires capables de pouvoir accompagner un tel projet
- Dit que les crédits nécessaires à la mise en œuvre de cette opération seront inscrits au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables inhérentes à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Le Maire